

**CP CAPF – PLUi du Pays de Fontainebleau : avis favorable !
Octobre 2024**

Le 27 juin dernier, après deux ans et demi de travail, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a achevé la première étape de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, construit en étroite collaboration avec les communes du territoire.

Un travail qui a abouti à 26 avis favorables des conseils municipaux, une prouesse car les intercommunalités qui se lancent dans ce type de projet fastidieux sont encore rares.

Le PLUi est un document déterminant et incontournable puisqu'il permettra de planifier l'occupation du sol, d'encadrer les constructions et les aménagements sur l'ensemble du territoire de l'agglomération pour les quinze prochaines années.

Afin de préserver le cadre de vie exceptionnel de notre territoire, les élus ont mis en avant trois dimensions fortes traduites par les outils règlementaires de ce PLUi :

- L'environnement
- Le patrimoine
- Le paysage

La concertation avec la population a permis aux habitants de s'informer et de contribuer à la démarche en exprimant leurs attentes. Plus de 2 100 participations sous différentes formes ont été récoltées : 700 personnes présentes aux ateliers ou réunions publiques, 1 200 contributions en ligne (questionnaire ou carte participative), et plus de 200 contributions écrites.

Cette première mouture du projet continue d'évoluer depuis l'arrêt du PLUi, fin juin 2024. En effet la consultation des 26 conseils municipaux, des personnes publiques associées (État, Région, Département, chambres consulaires, etc.) et de l'autorité environnementale débutée en juillet se termine fin octobre.

Le dossier sera ensuite soumis à enquête publique ouverte à l'ensemble de la population prévue au premier semestre 2025 pour une approbation du document prévue fin 2025. Après cette date, le PLUi se substituera aux PLU en vigueur.

« L'aboutissement de ce PLUi, dans sa forme première, est le fruit d'un travail rigoureux de toutes les parties prenantes. Je suis particulièrement fier que chacun ait pu s'approprier ce document et en faire un socle solide pour nos 26 communes. » conclut le Président Pascal Gouhoury.

Contact presse : CAPF

Sandrine Nepveu de Villemarceau - 06 45 93 70 99 - sandrine.nepveu@pays-fontainebleau.fr